



DEMANDE VISA TOURISTIQUE EN ATTENDANT DE RECEVOIR L'ACCORD RF

Par **FIFI88**, le **31/08/2017** à **13:40**

bonjour,rnrnje suis marocaine, mon mari habite en France depuis 1971 mais il n'as pas la nationalité française, il a déposé le dossier de Regroupement familiale depuis juillet 2016 toujours pas de reponse, est ce que si possible de demander un visa touristique en attendant de recevoir l'accord RF?rnrnmerci.

Par **amajuris**, le **01/09/2017** à **09:57**

bonjour,rnl'article L421-4 indique:rnr" L'autorité administrative statue sur la demande dans un délai de six mois à compter du dépôt par l'étranger du dossier complet de cette demande. Il informe le maire de la décision rendue."rnrncomme cela fait plus d'un an que votre mari a fait sa demande,il aurait du recevoir une réponse.rnil faut demander à votre mari qu'il se renseigne sur le suivi de son dossier.rnquand votre mari a déposé son dossier, il a du recevoir une attestation de dépôt de dossier qui fait courir le délai de six mois prévu à l'article L. 421-4.rnrnun visa touristique a une durée limitée donc vous risquez au terme de ce visa de vous retrouver en situation irrégulière.rnrnsalutations